

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197013- 76EME ANNÉE

VICTOIRE CONTRE LA PAUVRETÉ, EN CHINE !

Une dépêche de l'Agence d'information Xinhua annonce : « *La Chine a réussi l'exploit de réduire à zéro sa liste de districts pauvres* ». Elle est postée, le 23 novembre 2020, de Guiyang, capitale d'une région réputée pauvre qu'une délégation du Parti Communiste Réunionnais, conduite par Elie Hoarau, avait eu l'occasion de visiter, en 2005.



Visite de la délégation du PCR en 2005 à Guiyang, capitale du Guizhou

Voici un extrait de l'information : « *Les neuf derniers districts démunis, tous situés dans la province du Guizhou, dans le sud-ouest de la Chine, ont éliminé la pauvreté absolue, a annoncé lundi le gouvernement provincial.*

Une évaluation menée par des agences tierces au début de ce mois montre que l'incidence générale de la pauvreté dans les neuf districts a été réduite à zéro et que le taux de satisfaction parmi les habitants locaux était de plus de 99%, a indiqué Li Jian, directeur du bureau de la réduction de la pauvreté et du développement de la province.

Le revenu net annuel moyen des personnes démunies dans ces neuf districts s'est élevé à 11.487 yuans (environ 1.740 dollars), bien au-dessus du seuil national de pauvreté de 4.000 yuans fixé cette année, a précisé M. Li. »

L'article ajoute que « *Réduire à zéro la liste de districts pauvres indique que la Chine a résolu la question vieille de mille ans de la pauvreté extrême* ».

UNE VOLONTÉ POLITIQUE PLANIFIÉE

Guiyang est la capitale du Guizhou, une zone à 90% montagneuse, abritant des millions de personnes, composée de plusieurs minorités ethniques. Géographiquement isolée, elle a toujours été une région pauvre. Le développement accéléré de la Chine a aggravé la situation. Son PIB par habitant était 12 fois moins élevé que celui de Shanghai, en 2000.

Le Parti Communiste Chinois a entrepris de résoudre cette vieille contradiction, en lançant une politique de solidarité, faisant appel aux régions riches côtières. L'écart a été réduit de moitié mais c'était trop lent. Il y avait des raisons objectives, par exemple, les coûts du développement étaient plus chers que dans les plaines littorales. En 2012, le gouvernement a élaboré le programme suivant : « *Plusieurs propositions pour promouvoir un développement économique et social meilleur et plus rapide dans la province de Guizhou* ». En 2015, le rattrapage du PIB par habitant avait atteint 60% de la moyenne nationale. Cependant des poches de pauvreté persistaient et menaçaient l'objectif global d'une société modérée à l'horizon 2020.

L'article souligne que fin 2019, « *52 districts dans le nord-ouest, le sud-ouest et le sud du pays se trouvaient encore sur cette liste* ». Cette immense victoire sur la pauvreté signifie également que la Chine est entrée dans une nouvelle phase de développement global. Cela veut dire que de nouvelles contradictions vont apparaître mais la contradiction principale, l'héritage du passé, elle, a été résolue. Grâce au Parti communiste qui dirige le pays.

Malgré le Covid-19, la Chine aura réussi la prouesse d'éradiquer la pauvreté en 2020, soit 10 ans avant l'objectif universel de 2030 de l'ONU ! Ce sera un beau cadeau d'anniversaire que les dirigeants Chinois feront à leur peuple lorsqu'ils souffleront les 100 bougies de la création du PCC, en 2021. Une leçon pour le monde entier et La Réunion : la pauvreté n'est pas une fatalité.

LA VISITE DE LA DÉLÉGATION DU PCR À GUIZHOU

La délégation était conduite par Elie Hoarau, accompagné de Ary Yée Chong Tchi Kan, Pierre Vergès et Marcel Soubou (dcd).

Après des échanges politiques à Beijing, la délégation a eu 2 visites de terrains : la ville la plus riche, Shanghai, et ensuite la région la plus pauvre, Guizhou. Dans la capitale Guiyang et ses environs, les discussions sur les axes de développement étaient illustrées par des rencontres précises. Le désenclavement par des infrastructures routières et ferroviaires. Le tourisme avec la visite de paysages pittoresques et des chutes d'eau, là où les Réunionnais ont dégusté des guêpes frites.

L'industrie d'exportation à l'usine de production du célèbre alcool de riz, Maotai. La cohésion sociale et la vie des minorités ethniques dans les écarts. La connaissance de l'histoire à Zunyi, à la maison où Mao et ses camarades discutèrent de la direction à prendre, avant de lancer la Longue Marche.

Guiyang se trouvait souvent sur l'itinéraire d'étude de nombreux partis politiques et diplomates. Les Chinois étaient intéressés par les remarques de leurs hôtes sur le règlement de pauvreté. A l'évidence, l'éradication de la pauvreté passe par la science du développement et la mobilisation de tout un peuple convaincu de la dignité humaine.

Ary Yée Ching Tchi Kan

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CGT CHÔMEURS ET PRÉCAIRES

Le Comité National CGT des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires (CNTPEP CGT) se félicite de la décision du Conseil d'État d'entacher d'illégalité la réforme suite au recours de la CGT et de Solidaires.



Il s'agit notamment de la modification du mode de calcul du salaire journalier de référence avec la prise en compte des jours non travaillés.

Cette modification, justifiée par le patronat et le gouvernement par un discours scandaleux sur « *l'optimisation fiscale* » des précaires, allait entraîner des baisses significatives pour les travailleurs au rythme de travail discontinu.

Dans sa décision, le Conseil d'État stipule : « [...] *du fait des règles qui ont été retenues, le montant du salaire journalier de référence peut désormais, pour un même nombre d'heures de travail, varier du simple au quadruple en fonction de la répartition des périodes d'emploi au cours de la période de référence d'affiliation de 24 mois.*

Il en résulte, dans certaines hypothèses [...] une différence de traitement manifestement disproportionnée au regard du motif d'intérêt général poursuivi. Dès lors, les dispositions de l'article 13 du règlement d'assurance chômage annexé au décret attaqué portent atteinte au principe d'égalité. »

Cette décision conforte la position tenue par la CGT et son CNTPEP d'exiger l'annulation de la réforme et l'ouverture des négociations pour une nouvelle convention Assurance-Chômage visant à indemniser 100% des privés d'emploi !

Des solutions existent ! En premier lieu, le gouvernement doit préférer l'emploi à l'organisation du chômage et de la précarité !

Il est urgent de rompre avec les logiques austéritaires du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, de casse des services publics et de l'emploi statutaire. L'État doit embaucher massivement dans la Santé, l'Éducation et dans les collectivités territoriales.

La revendication portée par la CGT de la réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h sans perte de salaire reviendrait à créer 4 millions d'emplois : un gain de cotisations sociales de 88 milliards pour notre système de protection sociale et des économies d'allocations chômage réalisées d'environ 17 milliards d'euros !

COURRIER DE KARINE LEBON, PHILIPPE NAILLET ET JEAN-HUGUES RATENON AU MINISTRE DE L'OUTRE-MER

Remarques par rapport au projet de loi dit 4D "*Décentralisation, Déconcentration, Différentiation et Décomplexification*"

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 12 novembre dernier, vous nous avez proposé de contribuer en amont au projet de loi portant Décentralisation, Déconcentration, Différenciation et Décomplexification (4 D). Ce projet de loi s'inscrit à la suite du projet de loi 3 D annoncé depuis le début de cette année.

Si nous saluons votre prise en compte des Outre-mer, restreindre nos propositions au domaine législatif pour un texte qui devait relever du domaine organique limite inévitablement notre champ d'action. Nous sommes aussi interrogatifs sur la modification de portée de ce texte, initialement une loi organique devenue une loi ordinaire.

Aussi, toujours dans l'esprit d'améliorer l'efficacité du débat parlementaire, nous souhaitons vous rappeler certains faits.

D'une part, nous avons déjà démontré notre capacité à travailler ensemble pour les évolutions institutionnelles de notre territoire autour de la proposition commune des députés de La Réunion pour la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution. Nous regrettons d'ailleurs que le processus de discussion ait été malheureusement stoppé et n'ait jamais repris depuis. D'autre part, alors que le projet de loi 4 D est en réflexion depuis le début de l'année, nous n'avons été associés à aucune discussion préalable. Enfin, nous regrettons le court délai qui nous est accordé pour participer à cette loi importante pour l'avenir de notre territoire.

Nous notons aussi une accumulation de nombreux textes législatifs relatifs aux modifications de compétences. Depuis un mois ont été présentés au Sénat la proposition de loi organique du 29 juillet 2020 pour le plein exercice des libertés locales et le projet de loi organique du 3 novembre 2020 relatif à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution. L'articulation du projet de loi 4 D avec les textes précédents mériterait, au-delà d'une contribution écrite, un travail d'explications, d'échanges, avec les députés.

Dans le cadre d'une loi organique telle que préalablement présentée, nous aurions souhaité proposer des modifications législatives afin de simplifier la coopération régionale entre les Outre-mer et les pays de chaque bassin géographique, faciliter l'adaptation des lois environnementales à nos réalités, travailler et décider localement des règlements liés à la production énergétique mais également différencier les règles liées à la gestion des déchets, pour ne citer que ces exemples.

Monsieur le Ministre, votre volonté de limiter nos propositions uniquement dans une loi ordinaire et des délais contraints ne nous permettent pas pour l'instant d'apporter une contribution plus aboutie. Vous pourriez néanmoins, dans la continuité de votre proposition de co-construction, défendre nos propositions de niveau organique que notre territoire porte collectivement depuis plusieurs années.

Sachez que dès le moment où le texte sera rendu public, nous ne manquerons pas, dans le cadre d'une réunion de travail, de vous faire part de nos remarques et de nos amendements dans le souci de l'intérêt général.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Karine Lebon
Philippe Naillet
Jean-Hugues Ratenon**

RETOUR SUR LA MOBILISATION DU 25 NOVEMBRE 2020

Hier, devant la Préfecture, l'intersyndicale a voulu montrer qu'elle existe et qu'elle est utile. Tout d'abord, plusieurs syndicats étaient représentés. Au meeting, tour à tour, ils se sont exprimés sur la situation sociale catastrophique.



En effet, avec le chômage la précarité est le deuxième fléau pour les travailleurs. Que ce soit dans le privé ou dans le public, le constat est le même, les petits contrats font légion. Les aides gouvernementales vont de plus en plus dans ce sens, le dernier en date s'appelle le PEC, un copier-coller de ses autres grands frères. Au final, certaines personnes passent toute une vie en cumulant ces « *petits contrats* » et des familles entières vivent dans le stress de ne pas retrouver du travail.

L'intersyndicale, avec notamment nos camarades Jacques BUGHON et Max Banon, pointaient du doigt la politique de Macron et de son gouvernement. Ils cassent les avancées sociales, encouragent les riches et les patrons, refusent le dialogue et le bon sens.

La situation sanitaire a été utilisée pour consolider un pouvoir autoritaire et policier. Ils sèment le désordre puis, en prend prétexte pour durcir des pratiques d'une gouvernance autoritaire. Le vote de la loi « *Sécurité Globale* » est une parfaite illustration. Même à l'étranger, les médias s'étonnent de cette tendance de Macron. L'inquiétude dépasse la sphère syndicale qui réclame de vrais emplois et non des contrats précaires.

UN SOUTIEN TOTAL ET UNANIME AUX TRAVAILLEURS DU QUOTIDIEN

Honneur a été fait à Edouard Marchal du SNJ, pour prendre la parole en premier, à propos de la lutte actuelle des travailleurs du Quotidien pour sauver leurs emplois. Selon lui, le journal pourra bénéficier des aides publiques et se sera certainement effectif dans les jours qui suivent mais cela ne sera pas utilisé pour sauver les emplois. Il le regrette « *Les aides publiques doivent être utilisées pour créer des emplois* », martèle-t-il. Au Quotidien c'est 26 emplois qui risquent d'être supprimés dans les prochains jours. Dans un pays où il y a autant de chômage, aucun emploi ne devrait être supprimé !

L'occasion était propice pour apporter un soutien unitaire à la lutte des travailleurs du Quotidien de La Réunion soutenu par le SNJ (Syndicat National des Journalistes). Les syndicats ont tous eu un mot d'encouragement pour leur lutte. Ils ont rappelé le danger de laisser faire et l'absence de ripostes coordonnées. La direction du journal réclame un plan de licenciement massif et se heurte à une résistance organisée. Les travailleurs demandent à ce que les millions d'euros attribués par les pouvoirs publics à la presse en difficulté, soient conditionnés à la sauvegarde de l'emploi. En effet, si la situation est difficile pour l'entreprise et les travailleurs, l'aide publique doit servir à la sauvegarde des 2.

Parmi les manifestants se trouvaient Julie Pontalba et une délégation de camarades dionysiens. En phase avec les travailleurs, ils veulent la sécurité mais sociale, pas question d'une société de précarité. Tout le monde a pu noter l'absence de Lulu. Car, le connaissant, il aurait été présent à cet événement.

L'ONU APPELLE À AGIR DE TOUTE URGENCE POUR ÉVITER UNE FAMINE AU YÉMEN



Le secrétaire général de l'ONU António Guterres a appelé l'ensemble des acteurs ayant une influence sur la situation du pays à agir de toute urgence afin d'éviter une famine dans au Yémen.

De nombreux facteurs expliquent cette catastrophe humanitaire à venir : si actuellement le COVID-19, les criquets et la sécheresse font des ravages et n'améliorent évidemment pas la situation déjà très difficile du pays, c'est évidemment du côté de la guerre qu'il faut se tourner pour trouver le principal responsable de l'état désastreux du Yémen.

Les Yéménites sont en effet depuis presque 6 ans confrontés à un conflit meurtrier qui a fait au moins 112.000 morts, dont plus de 12.000 civils. Ce conflit, qui était à l'origine une guerre civile opposant le gouvernement yéménite et les Houtis s'est très vite transformé en un lieu d'affrontement pour les puissances régionales, avec le soutien des puissances impérialistes que sont la France et les États-Unis.

Ainsi le gouvernement yéménite est appuyé sur le terrain par les forces armées de l'Arabie Saoudite, des Emirats-Arabs-Unis, de Bahreïn, de la Jordanie, de l'Égypte, du Koweït et du Soudan, avec de plus les États-Unis et le soutien matériel de la France, en violation totale de ses engagements internationaux. De leur côté, les Houtis peuvent compter sur le soutien militaire de l'Iran. Enfin, il existe dans cette triste guerre un troisième camp de belligérants, le Conseil de Transition du Sud, qui souhaite mettre en place sur des bases progressistes l'autonomie des régions sudistes du pays.

Outre les décès directement imputables aux affrontements, ce conflit sanglant qui sert de démonstration de force aux différentes puissances régionales et impérialistes engagées a eu de nombreuses conséquences funestes au niveau humanitaire. Le choléra touche ainsi fréquemment les Yéménites et a déjà fait des milliers de morts tandis la famine menace depuis de nombreux mois déjà la population du Yémen, dont l'ONU avertit depuis 2018 qu'elle pourrait être « la pire famine depuis cent ans ».

Cette situation, qui est évidemment consécutive aux destructions des infrastructures et logements dues aux affrontements et autres bombardements réguliers s'explique majoritairement par le blocus total, maritime, aérien et terrestre qu'impose l'Arabie Saoudite depuis le début de la guerre, condamné par l'ONU et qualifié de « famine planifiée » et de « crime de guerre » par Médecins du Monde.

A l'heure actuelle, aucune trêve durable n'est malheureusement envisageable, la dernière en date, qui avait été signée en avril a en effet été unilatéralement rompue le 8 juin par le gouvernement yéménite, l'Arabie Saoudite et ses alliés, dont notamment la France et les États-Unis. Au vu de la situation, le pire est donc à craindre pour les Yéménites et seul un sursaut populaire mondial pourrait empêcher le drame annoncé que sera cette famine

EDITO

ERADICATION DE LA PAUVRETÉ, LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Comme chaque année en le Secours Catholique-Caritas France publie son rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France. Mis en ligne ce jeudi 12 novembre le rapport pour cette année 2020 pointe avec préoccupation un accroissement de la précarité pour de nombreuses familles. Intitulé « Budget des ménages, des choix impossibles », il révèle les obstacles quotidiens auxquels des milliers de familles sont confrontés : difficultés pour se nourrir ou se loger.



Ici à la Réunion, nous vivons une situation hors norme avec 40% de la population vivant sous le seuil de pauvreté métropolitain.

Les fragilités sociales sont toutefois d'un niveau différent selon les quartiers.

Les 114 grands quartiers de La Réunion peuvent être répartis en cinq groupes homogènes selon la précarité monétaire de leurs habitants, la structure familiale et l'habitat.

La pauvreté est donc aussi territorialisée et présente des caractères différents selon les bassins de vie du pays.

Pour sortir des constats, il faut appliquer une approche scientifique pour organiser la lutte contre la pauvreté. C'est l'approche qu'à adopté la Chine. Mais ces stratégies ne sont pas centralisées.

L'objectif est national mais les stratégies spécifiques sont territorialisées et adaptées selon le contexte local.

Alors on dira que le problème est le financement. Peut-être, mais où sont les 437 milliards d'euros par an enlevés à la solidarité en Europe par les mécanisme d' " optimisation fiscale ", c'est-à-dire la fraude autorisée par le législateur ?

Le problème est l'absence de volonté politique doublé d'un problème méthodologique liée à la vision centralisatrice de l'État en France. La lutte contre la pauvreté est la mère de tous les combats à la Réunion.

D'ailleurs Lulu disait souvent que c'est en voyant dans quels conditions vivaient les réunionnais qu'il a fait de notre combat le sien en devenant Réunionnais comme nous tous. Si un pays comme la Chine a pu le faire, nous Réunionnais pouvons réaliser la même chose, à condition d'avoir la responsabilité dans notre pays.

« *Kissa i komand nout péi ? Kissa i komand nout pèp ?* » Lucien Biedinger

Collectif des éditorialistes de Témoignages



KARO KANN, DANN TAN LONTAN IN SAKRÉ LANDROI D'VI

Lo tan mi parl azot néna bien lontan é dann tan-la mon papa téi plant kann, in pé toutt varyété : kann roz, kann koton noir, r 337, kann bonbon, kann koush a tèr é plantasyon kann épi la koup lété in pèryod la fète ? Mi souvien dèrnyé voyaz téi mète in bouké flèr pou di, la koup lé fini, larzan i sava rantré. Kan l'ariv lo tan kamyon Renault 2 Tone 5, téi mète uin bouké flèr dsi kabine kamyon pou di lo mèm zafèr. Mé nou va roparl de sa pars zordi ni vé parl in n'ot afèr.

L'ot afèr, sé kossa téi mète pou rokouv la tèr é sa lété bien intèrèssan pou nou. Souvan défoi téi mla, t pistash é avan kann i fèrm an-o l'avé lo tan pou f éla rékolt. Sansa téi mète mayi, voeme épi d'ot plantaz. Mi di sa, pars konm latèr lété rish é konm l'avé touzour in pé la plui, lo plantèr téi fé in rékolt pou de ali zoinn lo dé bout par l'milyé é sa té in bon z'afèr pars téi anpèsh pa kann poussé épi lo bann pti plantasyon téi profite la rishèss é mèm téi aport son propo rishèss.

Mé kossa téi i éspass kan téi plant pa rien ? Kan téi plant pa arien, la natir néna orèr lo vide é téi fé pouss in kantité bone shoz : piman li, brède li brède noir sansa paryètèr, kolkol – guéri vite-pou songn la po. Téi ramass la paye pou zanimò, épi poul téi grayte grate la tèr épi téi labg son zèf-pti zèf, loinn an loin mé zèf kant mèm. Guèp osi téi trouv zot kont é lo shassèr guèp galman. Arzou k sa tout kalité zoizo, kaye, pèrdi, tourtrèl malgash, toitrèl péi. L'avé tang égalman.

Mézami, antansyon, mi di pa karo kann dann tan lontan lété in péi d'kokagn. Moi koné mèm bann plantèr, bann pti sirtou, té i tir in pé lo dyab par la ké-arzout èk sa travaye té dir :koupir, divé, lardèr solèye.....Mé mi vé dir azot karo kann lété in landroi la vi téi mank pa, é zordi i parl kann avèk dosik bio, ébin mi pans landroi d'vi la va rotourné é sé sak mi souète anou ? opliss lo tan i pass é opliss mi oi lé shoz marsh an sharète shaviré zordi é mi pans lo tan la rézon va rotourné.

A ! In bon karo kann dann tan lontan, sa té gayar pou vréman.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433